

DEPARTEMENT du GERS

ARRONDISSEMENT D'AUCH

COMMUNE DE VIC FEZENSAC

Canton de VIC-FEZENSAC

N° 2025/D85

DÉCISION DU MAIRE

prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le livre 1^{er}, titre 2, chapitre 2, relatifs à l'organisation de la commune et aux attributions du Maire ;

VU la délibération du Conseil municipal du 12 mai 2021 portant délégation d'attribution au maire de VIC-FEZENSAC ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le devis du 08 octobre 2025 présenté par la société SAS SUNBIOSE, Route de Sarrant 32340 COLOGNE, relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité d'une stratégie de fourniture d'électricité en autoconsommation collective sur le territoire de la Commune pour un montant de 3 000 €HT, soit 3600€ TTC.

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER la société SAS SUNBIOSE, Route de Sarrant 32340 COLOGNE, relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité d'une stratégie de fourniture d'électricité en autoconsommation collective sur le territoire de la Commune pour un montant de 3 000 €HT, soit 3600€ TTC.

Article 2 : Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

Article 3 : La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

À VIC-FEZENSAC,
Le 09 Décembre 2025,

Madame le Maire,
Barbara NETO

